

## Article R6311-15 du Code de la santé publique

Date de mise à jour : 27 Mars 2023

### Notre analyse

Il n'est pas nécessaire d'être médecin ou d'être formé aux premiers secours pour utiliser un défibrillateur automatisé externe. Ainsi, toute personne de l'entreprise est habilitée à l'utiliser.

## Article R6311-15 du Code de la santé publique

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 6311-14.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Materiel de premier secours

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Défibrillateur automatisé externe : implantation, utilisation, maintenance

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)